



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2024**

**N° 2024/10-03**

**FINANCES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA METROPOLE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE MERCREDI VINT TROIS OCTOBRE A DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN

Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER

Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND

Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE

Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

**ABSENT EXCUSE** :

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe JEREZ

**Délibération du Conseil Municipal du 23 octobre****N° 2024/10-03****FINANCES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA METROPOLE**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Montpellier Méditerranée Métropole réalise au titre de ses compétences, notamment en matière de voirie et d'espaces publics, des opérations qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants des communes et participent au développement et à l'aménagement du territoire de la Métropole.

En application des articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une commune peut prendre en charge une partie du financement de la réalisation d'une opération par le versement d'un fonds de concours à la Métropole. Le montant total des fonds de concours qui peuvent être perçus au titre d'une opération ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par la Métropole.

La Ville souhaite apporter des fonds de concours pour la réalisation de divers aménagements (voirie, achat de mobilier urbain, réseaux secs et éclairage public).

Les montants de fonds de concours, établis en fonction des budgets prévisionnels nets de subvention de chacune des opérations envisagées, tels que définis dans les projets de convention sont les suivants :

La Commune souhaite participer au coût des travaux décrits en annexe par le versement à la Métropole de la somme de 1 000 000 euros pour les opérations suivantes :

- Avenue des Centurions : travaux de grosse restructuration estimés à 2 320 000 € HT, pour un fonds de concours de 564 551,13 €, soit 24,33 % du montant hors taxe des travaux
- Avenue Jean Jaurès : travaux de mises en sécurité estimés à 507 650 € HT, pour un fonds de concours de 248 748,50 €, soit 49% du montant hors taxe des travaux
- Rue de la Pompette : travaux de rénovation estimés à 33 594,56 € HT, pour un fonds de concours de 16 461,33 €, soit 49% du montant hors taxe des travaux
- Chemin de Tisson : travaux rénovation estimés à 132 514,48 € HT, pour un fonds de concours de 64 932,09 €, soit 49% du montant hors taxe des travaux
- Rue de la Roseraie : travaux d'aménagement estimés à 67 342,29 € HT, pour un fonds de concours de 32 997,72 €, soit 49% du montant hors taxe des travaux
- Rue Gaston Baissette : travaux de rénovation estimés à 121 295,15 € HT, pour un fonds de concours de 59 434,62 €, soit 49% du montant hors taxe des travaux
- Place du Forum : étude de faisabilité urbanistique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage estimées à 26 274,72 € HT, pour un fonds de concours de 12 874,61 €, soit 49% du montant hors taxe des études

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes des conventions définissant les modalités de versement des fonds de concours ;

- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document relatif à ces affaires.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 35** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE,

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le



S ID : 034-213400575-20241023-DEL2024\_10\_03-DE

Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 23 OCTOBRE 2024**

**LE MAIRE  
Frédéric LAFFORGUE**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.